



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°22-30

L'an deux mille vingt deux, à 10h00
Le 11 octobre à CHALONS EN CHAMPAGNE

Date de convocation	4 octobre 2022
Nombre de délégués :	
 Titulaires	53 Titulaires
 Suppléants	53 Suppléants
 Présents	28 Présents
 Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M. Bruno CUNY (représente M BESSADI)	M. Alain REUTER
M. Philippe CLAUDE	M. Jean François VALLOIRE
Mme Marzia de BONI (représente M Gosset)	M. Dominique COLLIN
Mme Inès DE MONTGON	M. Alain DUPOMMIER
Mme Raymonde MAHUT (représente M RAVIGNON)	M. Claude VALDENNAIRE
Mme Véronique CASTRONOVO	M Kévin GENGOUX
M Christian WEISS	M. Yannick ROSSATO
M. Bernard DEKENS	M André LIEBEAUX
Mme Dominique FLORES	M. Eric GILLARDIN
M. J Claude JACQUEMART (représente M PAULET)	Mme Danièle COMBE (représente M FOCKS)
M Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)	Mme Valérie WOITIER
M. Michel LALLEMAND	Mme Dominique HUMBERT
M. Yvon HUMBLOT	M Benoit JOURDAIN
M. Jean SIMONIN	
M. J Pierre CORVOSIER	

Objet de la délibération :

ANIMATION PAPI – SUBVENTIONS SUR POSTES – FONDS BARNIER

Résultat du vote

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°22-30

Objet de la délibération :

ANIMATION PAPI – SUBVENTIONS SUR POSTES – FONDS BARRIER

Par délibération 22/07 du 23 février 2022, le Conseil Syndical a approuvé le portage par l'EPAMA du PAPI Meuse 3 et a autorisé la présentation d'une candidature pour un Plan d'Actions de Prévention des Inondations sur le bassin français de la Meuse (PAPI Meuse 3). Durant cette phase de déclaration d'intention, l'EPAMA peut bénéficier d'une subvention de l'Etat sur les rémunérations (salaires et charges) de son équipe d'animation.

Le dispositif d'aide est le suivant :

- montant maximum subventionnable : 130 000€
- taux maximum de subvention : 50%
- Montant maximum de subvention : 65 000€

L'équipe qui travaille sur l'élaboration du PAPI Meuse 3 est composée de plusieurs agents. Il est proposé de solliciter une aide de l'Etat sur la base du plan de financement suivant :

	animation		Direction		assistante direction		technicien				
	QC		SD		AWW		MP		SIAC		
tps de travail sur PAPI	100%		35%		35%		45%		30%		
Cout travail PAPI	41 686,00 €		32 436,60 €		16 489,20 €		16 826,40 €		18 000,00 €	125 438,20 €	
AERM	15 280,00 €	37%									
Etat	17 924,91 €	46%	16 218,30 €	50%	8 244,60 €	50%	8 413,20 €	50%	9 000,00 €	50%	59 801,01 €
EPAMA	7 086,59 €	17%	16 218,30 €	50%	8 244,60 €	50%	8 413,20 €	50%			

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical :**

- **SOLLICITE une aide de l'Etat de 59 801,01€ selon le plan de financement présenté ci-dessus**

Le Président de l'EPAMA



Bernard DEKENS